

Serre-Nerpol Bulletin d'informations N° 48



Le mot du Maire

L'émotion a été grande à la rentrée pour les petits qui ont fait leurs premiers pas d'écoliers, mais supportable grâce à la douceur de Nathalie, Stéphanie et Mireille, nouvelle venue sur la commune qui a intégré l'équipe péri scolaire et qui a mis tout son dynamisme au service des petits bouts. Les grands ont fait connaissance de leur nouvelle institutrice Emilie Simien-Baron en remplacement de Laurence Mabelly.

L'heure de la rentrée a aussi sonné pour l'équipe municipale pour s'occuper des multiples affaires en cours et cela ne manque pas, suivre la multitude de réunions de la communauté de communes pour la fusion des communautés de communes de Vinay et Vercors Isère, organiser l'installation de stores au local sportif en prévision des activités demi saison des associations, faire l'acquisition d'un broyeur d'accotement pour les chemins communaux, faire réparer les traineaux de déneigement pour être prêts au moment opportun (à propos de déneigement et suite à l'arrêt du déneigement sur Nerpol par Gérard Caillat, nous avons trouvé un prestataire de Quincieu malheureusement au dernier moment cette personne s'est dédit, donc c'est l'employé communal qui fera le déneigement sur toute la commune et nous vous demanderons donc d'être patients car vous ne pourrez pas être tous salés et déneigés en même temps, prévoir les équipements spéciaux pour vos véhicules) , mettre en place les illuminations de Noël etc..

Et surprise de dernière minute, après les pluies diluviennes du 24 au 29 novembre, les éboulements sur la route de Nerpol et sur le chemin des plantés. Nous avons du faire intervenir le RTM afin de nous indiquer la conduite à tenir quant à la circulation sur cette voie qui dessert tout le quartier de Nerpol, le verdict a été direct et ferme, une interdiction immédiate de circuler sur cette voie car le reste du coteau menace de s'écrouler. Nous tenons à préciser que dès ce 17 décembre, nous avons déposé un dossier de demande d'aide d'urgence au Conseil Général pour événements imprévisibles. Parallèlement, nous avons avec Jean Cartier (DDT) imaginé une solution pour la réouverture rapide de la route de Nerpol, solution qui est soumise à l'approbation du RTM. Nous espérons avoir leur réponse au plus tôt et pouvoir mettre en œuvre les travaux. En tous cas, nous faisons tout pour accélérer les choses. Nous vous tiendrons bien évidemment au courant de l'avancement des négociations.

Je souhaite à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et une bonne année 2013, qu'elle vous apporte la santé, la joie et la solidarité.

Alain Rousset

Voirie :

Les travaux prévus ont été réalisés pour un montant de 35.130 € HT sur les voies communales N° 13, N°1, et création d'un champ de vue N°9. L'entreprise Vicat a effectué les emplois partiels sur les voies communales pour un montant de 7.364 € 85 TTC. AgriLoc a débroussaillé les chemins pour un montant de 1.439 € 98 TTC.

Un panneau sens interdit sauf riverains a été mise en place à la croix de Toutes Aures pour satisfaire à la demande des habitants du ravier qui se plaignent de la vitesse excessive et du trafic important sur leur secteur.

Un autre panneau voie sans issue a été posé au croisement chemin de Coille et de Toutes Aures pour essayer d'éviter les visites indésirables.

A la demande d'un riverain concernant la vitesse des poids lourds à la sortie du village sens direction Toutes Aures, un courrier a été adressé à la maison du territoire. Le service des routes effectue en ce moment un comptage de vitesse.

Un autre riverain sur Charpenay fait également les mêmes constatations et a envoyé un courrier à la maison du territoire considérant que cette route est une départementale sous la responsabilité du conseil général de l'Isère.

Eboulements du 29 novembre 2012

Suite aux pluies abondantes du 24 au 29 novembre, la route de Nerpel a été coupée par un éboulement dans ses premiers 500 mètres en partant du pont du village, privant les habitants du secteur de Nerpel de leur route habituelle et ce pendant plusieurs mois puisque le service RTM nous donne l'ordre de fermer la route en raison de l'instabilité.



Un deuxième éboulement a eu lieu le même jour sur le chemin desservant les maisons Lambert Maurice et Franck



Rien que le déblaiement de ces éboulements aux deux endroits coûte déjà 10.727 € 23 TTC

Merci à l'entreprise Bonin pour son intervention rapide.

Accessibilité de la mairie :

Le conseil municipal avait délibéré au mois de février pour solliciter une subvention de la maison du territoire pour ce projet et avait retenu l'entreprise Chambard pour effectuer ces travaux. Une étude étant en cours au niveau de la communauté de communes, nous ne pouvons démarrer les travaux avant que la réunion de la commission de la maison du territoire ait lieu en février 2013.

SEDI : Le Sedi a comme prévu réalisé les travaux de raccordement au réseau des maisons Matraire Guillaume et Van de Caveye Yannick et en voie de raccorder la maison Marion-Veyron Benjamin. Les travaux de renforcement de réseau du secteur des Combes ont été terminés le 14 décembre dernier.

Ecole primaire et maternelle :

C'est dans une atmosphère calme et sereine que la rentrée s'est parfaitement déroulée sous la direction de Nathalie Rey pour les 16 élèves de maternelle et d'Emilie Simien-Baron pour les 21 grands de CM. Le personnel d'animation cantine, garderie et aide à la maitresse de maternelle est composée de Stéphanie Termoz pour le transport scolaire, la cantine, le ménage de la maternelle et de la cantine et l'aide à la maitresse de l'après midi et de Mireille Sol, nouvelle venue sur la commune pour la garderie, l'aide à la maitresse du matin et la cantine conjointement avec Stéphanie et le ménage de la classe des grands.

Les horaires sont 8 h 30 à 11 h 30

Et de 13 h 20 à 16 h 30

Les écoles ouvrent leurs portes 10 minutes avant l'heure d'entrée.



LE TRANSPORT SCOLAIRE

Depuis septembre 2012, le Conseil général de l'Isère demande aux familles une participation sur les frais de transport en fonction du quotient familial. Aussi, chaque enfant doit être en possession d'une carte OURA chargée et la valider à chaque montée en car.

Horaires matin 8 H 00 Départ de Serre Nerpoul 8 h 10 Chasselay – 8 h 20 Serre Nerpoul

Horaires soir 16 H 10 Serre Nerpoul 16 h 20 Chasselay – 16 h 30 Serre

ORDURES MENAGERES : Nous n' avons pas pour le moment d'informations à vous communiquer au niveau des tarifs et des procédures envisagées par rapport aux différents événements liés aux problèmes énoncés dans le mémorial ou autre.

Internet haut débit :

L'accès Internet est aujourd'hui primordial au même titre que le raccordement au réseau électrique ou à l'eau potable. C'est pourquoi un réseau radio a été déployé sur le département et notre commune permettant d'accéder à l'internet Haut Débit ainsi qu'à la téléphonie.

Vous pourrez profiter d'une connexion Internet **4 Méga** (en promotion actuellement à 19,90 € TTC mois), et de la téléphonie illimitée vers les fixes et les mobiles.

Pour en savoir plus, contactez Alsatis, le Fournisseur d'Accès Internet sur ce réseau au **0811 955 910** (coût d'un appel local depuis un poste fixe).

Descriptif de l'offre Internet :

Internet **4 Méga** à **19,90 € TTC / mois** pendant un an au lieu de 29,90 € TTC / mois

Internet **4 Méga** (débit symétrique) à **24,90 € TTC / mois** pendant un an au lieu de 34,90 € TTC / mois

Descriptif de l'offre Téléphonie :

- 5 € /mois Illimité vers les fixes en France métropolitaine
- **10 € /mois Illimité vers les fixes et les Mobiles en France métropolitaine**
- 1,90 € /mois Option Illimité vers 40 destinations

Attention : au 17 Décembre, nous apprenons qu'un nouveau report est annoncé, renseignez vous avant de résilier votre fournisseur actuel !! Tout cela est évidemment indépendant de notre volonté. En effet, le Conseil Général, Alsatis et les communes ont fait leur travail, actuellement c'est le délégataire du pays vironnais auprès duquel nous rachetons les prestations qui avait donné un délai de 14 semaines pour changer un équipement qui n'est pas capable de respecter son délai. Toutefois, l'attente ne devrait plus être longue puisque Eric Menduni nous donne un délai jusqu'à la 2^{ème} semaine de janvier.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Après avoir pris connaissance de l'arrêté préfectoral portant sur le nouveau périmètre de la nouvelle Communauté de Communes, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour la fusion au 01 janvier 2013 de la Communauté de Vercors- Isère et de la Communauté de Communes de Vinay, celle-ci portera le nom de communauté de communes Chambaran Vinay Vercors.

Les délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 août 2012

Absents excusés : Philippe Chabert- Nadine Marion-Veyron

1. Création poste adjoint animation 2ème classe à 27 h 50 : 9 oui
2. Renouvellement convention pour les repas de la cantine avec Cécillon : 9 oui
3. Renouvellement convention avec la commune de Saint Marcellin pour la participation financière au centre médico scolaire : 9 oui
4. Auberge : Le Maire expose au conseil les nouveaux éléments dans l'affaire de l'auberge, lecture du courrier de l'avocat de la partie adverse (transmis à Me Fichter), réponse de l'avocat de la commune. Le conseil municipal expose son étonnement de la situation telle qu'elle lui est décrite par le Maire et les adjoints, est surpris de l'occupation des lieux par Tullins Restauration encore à ce jour. En conséquence, le conseil mandate le Maire pour rencontrer Maître Fichter pour avoir des précisions quand à l'action qu'il entend entreprendre.
5. Questions diverses traitées en accord avec le conseil :

Devis stores pour l'abri vestiaires : demander des échantillons des toiles à Pons et Ménétrier

Devis accessibilité handicapés pour la Mairie : devis Chambard erroné demandé à ce qu'il soit refait

Courrier habitant de Coille au sujet du trafic routier important : la demande de panneau est acceptée, il sera posé un sens interdit sauf riverains au col et un panneau voie sans issue au croisement chemin Toutes Aures et Coille.

Devis Balland pour petite épareuse d'accotement à voir plus tard

Problème du déneigement sur le secteur de Nerpol : Gérard Caillat arrête le déneigement du secteur, il faut trouver une solution pour le remplacer. Il a été demandé à M. Audrapt de Quincieu qui ne peut pas car il déneige déjà Quincieu, le Maire et les adjoints ont reçu Ludovic Rambert qui doit rencontrer Gérard Caillat, la décision sera prise après car il possède un tracteur un peu trop gros et des pneus importants à chaîner.

Séance du 24 septembre 2012

Absents excusés : Sylvie Caillat, Chabert Philippe, Agnès Termoz

1. Délibération concernant l'approbation de l'arrêté préfectoral projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion des communautés de communes Vercors Isère et Vinay : 8 oui
2. Création d'un poste à temps complet adjoint technique :
Le Maire expose au conseil municipal le prochain départ en retraite de M. Veyret Joseph, il s'agit de déterminer si l'on remplace un mi temps ou si l'on crée un poste à temps complet que l'on proposerait à M. Gérard Cotte qui est intéressé. Après délibération, il est décidé de proposer à M. Cotte de transformer son poste en temps complet à la date du départ de M. VEYRET.
3. Devis stores pour l'abri vestiaires :
Le Maire propose deux devis au conseil, l'un de Ouverture sur Mesure, M. Ménétrier de Vinay pour la somme de 3.383 € 20 HT (store en vinyl)
et PONS Sarl de St Vérand pour la somme de 4 485 € (store en toile tissé)
+ devis euro charpente pour la création d'une porte bois 796 € HT
Le conseil valide le devis de PONS (la toile tissée étant plus résistante dans le temps) avec le devis Euro Charpente pour la création de la porte de service.
4. Devis broyeur d'accotement :
Le Maire et les adjoints proposent au conseil l'achat d'un broyeur d'accotement d'un mètre pour l'entretien des chemins par les agents communaux
Devis Balland 5000 € HT
Devis Durand Matériel : 4.800 € HT
Le choix se porte sur le broyeur de Balland pour sa robustesse.

5. Questions diverses acceptées par le conseil :

Devis accessibilité pour la mairie : SCREG : 10.640 € HT

CHAMBARD : 11.074 € HT avec le crépi en plus

Le choix du conseil se porte sur Chambard

6. Chemin du Couard :

Création d'un busage en traversée de route, devis BONIN 3941 € 68 HT

Le conseil souhaite un autre devis et propose de demander un devis à Chambard

7. Délibération modificative de virement crédit pour les achats du broyeur, des stores et de la porte de service

8 oui

Fin de séance 23 h 30

Séance du 19 Novembre 2012

Absent : Claude Serrière

1. Délibération pour Approbation de la dénomination, du siège et des modalités de représentation des communes au sein de la future Communauté de communes de Chambaran Vinay Vercors suite à la fusion des Communautés de communes de Vinay et de Vercors Isère.

Le conseil Municipal, vu la délibération précédente approuvant le périmètre de la future communauté de communes à l'unanimité, accepte la dénomination de Communauté de Communes Chambaran Vinay Vercors et que son siège soit situé à Vinay 705 route de Grenoble et la règle de composition du conseil communautaire

2. Désignation des délégués à la future communauté de communes Chambaran Vinay Vercors : Il convient de désigner un titulaire et un suppléant

Le conseil désigne à l'unanimité M. Alain Rousset comme délégué titulaire par 9 voix Pour 1 abstention

Après en avoir délibéré, M. Yves Rostaing est désigné comme délégué suppléant par 9 voix pour 1 abstention

3. Coupe de bois communale dite vers source de Tribouiller

Le Maire expose au conseil que le Gaec de Serre ou Florian Rousset serait intéressé pour acheter le bois à couper de cette parcelle, les tarifs actuels sont de 1200 € /Ha. Cette coupe a une contenance de 25 a 80 dont captage, réservoir et 20 ares de bois et serait vendue entre 200 et 300 €. Le prix pour 20 ares est donc de 240 €.

Le conseil entendu l'exposé du maire accepte que le bois de cette parcelle soit coupé par le Gaec de Serre ou Florian Rousset à l'unanimité

4. Devis chemin du couard :

Entreprise Bonin : 3.941 € 68 HT

Entreprise Chambard : 3.360 € HTLe maire expose au conseil que l'agent technique a débouché cette semaine l'aqueduc de ce chemin, un regard avec plaque sera installé puis son fonctionnement sera examiné au printemps pour savoir s'il y a lieu de faire faire le travail par l'entreprise Chambard.

5. Questions diverses :

Le Maire fait le point sur le SICTOM et annonce une réunion de tous les conseils municipaux concernés très prochainement

Des informations sont données sur l'inspection du SDISS pour la salle socio pédagogique et la rentrée des classes qui s'est très bien déroulée. Le Maire et les adjoints exposent au conseil les dernières informations concernant l'affaire de l'auberge.

Séance du 17 décembre 2012

Absents : Caillat Sylvie, Nadine Marion-Veyron, Claude Serrière

1. Délibération pour demander une aide exceptionnelle du Conseil Général pour les éboulements du 29 novembre 2012

2. Délibération de virement de crédit du chapitre 61 pour le chapitre 64

3. Vente coupe de bois de chauffage à M. Audrapt

4. Colis des personnes âgées
5. La date du repas des anciens est fixée au 17 février 2013
6. Informations divers concernant l'auberge, la nouvelle communauté de communes, les ordures ménagères, le Sédi

Commémoration du 11 Novembre 2012



Le défilé du 11 Novembre pour ne pas les oublier....



Un grand merci à Françoise Soulier « F & Végétal »
Pour nous avoir offert le fleurissement de la mairie

AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE POUR LES MINEURS

Suppression au 1^{er} janvier 2013

La circulaire n° INTD1237286C du 20 novembre 2012 précise les nouvelles dispositions (loi n° 2010-769 du 9 juillet 2010) qui renforcent le régime des interdictions de sortie du territoire national pour les mineurs.

En conséquence, les autorisations de sortie de territoire (AST), délivrées par le maire, sont supprimées. D'un point de vue pratique, un mineur français pourra franchir les frontières sans AST mais muni de son seul passeport en cours de validité ou avec sa seule carte d'identité.

Circulaire n° NOR INTD1237286C du 20 novembre 2012 - Décision judiciaire d'interdiction de sortie du territoire (IST) et mesure administrative conservatoire d'opposition à la sortie du territoire (OST) des mineurs

DECHETERIE DE VINAY ET DE SAINT SAUVEUR :

Le SICTOM vous informe qu'à partir du 1er janvier 2013, l'accès aux déchèteries de Vinay et de Saint Sauveur devrait se faire à l'aide des badges permettant l'ouverture des conteneurs d'ordures ménagères. Ce nouveau système permettra :

- de contrôler les personnes entrantes et donc d'interdire ou de faire payer l'accès aux personnes venant de l'extérieur du territoire,
- de facturer les professionnels (badges particuliers pour les professionnels)

Etat civil 2^{ème} semestre



Naissances :

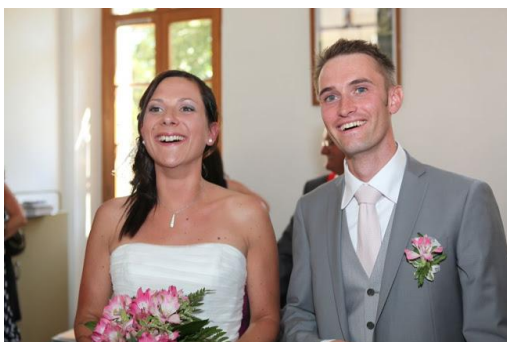
Loan Serrière le 10 juillet 2012 à La Tronche fils de Thibaud Serrière et de Charline Berthier

Lizéa Livrieri le 17 août 2012 à St Martin d'Hères fils de Romain Livrieri et de Mélanie Arnaud

Mariages :



Mathilde Andrusin et Julien Garnier le 21 juillet 2012



Baptême civil : Martin Garnier le 21 juillet 2012



Chantal Mathurin et Thierry Guironnet le 25 Août 2012

Décès : Néant

Inscription liste électorale :

Les nouveaux arrivants doivent se faire inscrire sur les listes électorales en mairie avant le 31 décembre 2012.

ATTENTION : si vous avez déménagé, vous risquez d'être automatiquement rayé des listes de votre ancien domicile et vous ne pourrez voter que si vous avez fait la démarche de vous inscrire à votre nouveau domicile.

Pour les jeunes de 18 ans, l'inscription est automatique à la condition que l'Insee est envoyé ses états nominatifs, mais pensez à demander confirmation de votre inscription.



Bienvenue à :

Mireille SOL 195 Route de Vinay

Livrieri Romain et Mélanie et leur petite Lizéa 195 route de Vinay

Vœux :

Le Maire, le Conseil Municipal et les employés communaux vous présentent leurs Meilleurs Vœux pour l'année 2013 et vous donnent rendez-vous pour la fête des vœux le Samedi 19 janvier à 11 H00 à la salle socio éducative

Joyeux Noël
et Bonne Heureuse Année 2013 à Tous

Nous invitons les parents de Lizéa et de Loan à être présents le jour de la cérémonie des vœux pour la remise du livret de bienvenue à leurs bébés.



La date des boudins est le 20 janvier 2013

Qu'on se le dise !

On attend impatiemment l'ouverture de la chasse et c'est déjà la fermeture qui se profile. Le temps passe trop vite !

Ce fut encore une saison agréable, les tableaux de chasse seront très certainement inférieurs à la saison passée, mais seule la qualité de la chasse compte. Les battues permettent toujours de passer d'agréables moments, quel que soit le gibier, sanglier bien sûr, pour l'adrénaline, chevreuil pour la difficulté qui consiste à choisir le bon animal et à effectuer un tir précis, renard pour la protection des gibiers et des poulaillers et le plaisir de prolonger la période de chasse.

Et puis, une battue est toujours entre parenthèse, elle débute avec le café de Nono et se termine par le vin chaud de Michel.

Encore un coup de chapeau à tous ceux qui font le pied, à ceux qui préparent la venaison, et grand merci à l'ami Pierrot toujours dévoué.

Donc les boudins c'est le 20 janvier, il n'est pas toujours inutile de répéter les choses, on l'a vu en début de saison avec les pattes de lièvre qu'il fallait, en principe, amener au président.

Pour terminer dans la bonne humeur, voici une devinette proposée par Jean-Luc Bourgeat président de la société de chasse de Serre- Nerpoul.



Mon premier est chasseur

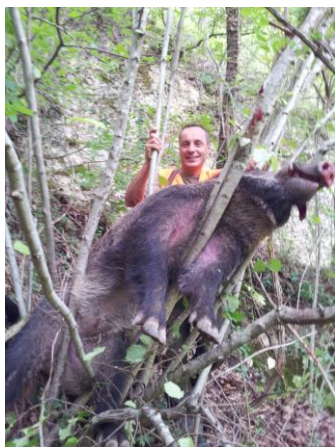
Mon deuxième est Conseiller Municipal

Mon troisième est membre du Foyer Rural

Et mon tout pèse la moitié de sa proie (La réponse page suivante)

Réponse de la devinette- Jacky Martin

Jacky cette année a réalisé un bel exploit, qui sera relaté prochainement dans le Magazine Le Chasseur de Sanglier, le voici en primeur.



Sanglier volant de 115 kilos

Serre-Nerpol, dimanche 23 septembre 2012, les chasseurs qui font le pied suivent depuis un bon moment la trace d'un sanglier isolé d'environ 70 kilos, jusqu'au bois « du Paul ». Les chasseurs contournent le secteur et reviennent par-dessus pour voir s'ils trouvent un pied de sortie. C'est bon signe, il n'y a pas de sortie, et en plus il découvre une nouvelle entrée, celle d'un pied bien plus gros ! Inutile d'aller plus avant.

Le protocole est toujours le même, l'équipe se réunit au local à 13h30 pour boire le café, dans le même temps un plan de la traque est dessiné par Titi, puis les postes sont distribués, les consignes de tir et de sécurité sont répétées par le président Jean-Luc Bourgeat. Les chasseurs se regroupent ensuite dans les voitures, en n'oubliant pas d'emporter des panneaux de signalisation de chasse en cours.

Les traqueurs sont prêts, Franck Lambert avec Saphir, un bleu excellent chien à sanglier avec une voix qui fait plaisir à entendre, Gérard Caillat avec un jeune griffon bleu Malo, Jacky Martin avec son teckel Tinky, Cléa, la beagle à Thibaud, Myrtille la chienne de Yannick.

Les chiens dans un premier temps démêlent des voies de début de nuit. Marcel entend Saphir qui vient droit sur son poste en donnant de la voix, le chien est sur le rapprocher, quand soudain Tinky le teckel qui est resté un peu en arrière aboie rageusement au ferme. Comme toujours dans ces cas-là, tout va se passer en quelques fractions de secondes, un sanglier démarre dans des buis, Jacky tire dans une petite éclaircie et l'animal saute une roche. Cléa n'hésite pas, elle saute à son tour, la beagle atterrit sans mal une dizaine de mètres plus bas, et se met à aboyer en tournant autour d'un bouquet d'arbres. Le sanglier est coincé dans les branches en position verticale, il a quelques soubresauts mais le tir de Jacky en pleine tête lui a été fatal. Jacky utilise une carabine 280 Remington et des balles de 185 grains.

Trois coups de corne, répétés par les chasseurs postés, indique que la battue est finie. Quelques chasseurs se retrouvent à un parking, et comme les téléphones ne passent pas, l'heure est aux suppositions. Nono, très sérieux, affirme avoir des informations, ce serait un traqueur qui aurait tiré un sanglier et celui-ci après avoir roulé se serait tué en tombant d'une roche. Mais ce serait une bête rousse d'une vingtaine de kilos, guère plus.

La bonne blague !

De retour au local, les chasseurs découvrent avec stupéfaction « la bête rousse » en question, l'aiguille de la bascule, indique le poids de 115 kilos.

Applaudissements pour Jacky, c'est le nouveau record de poids de l'ACCA de Serre-Nerpol, qui a déjà quelques beaux sangliers à son actif. Pierrot, Marcel, Gabriel, Bruno, Alain et quelques autres ont eu la chance de prélever des sangliers dépassant le quintal.

Dans ces cas là, la chaudière est allumée, Pierrot affute ses couteaux, mais auparavant, s'il vous plaît les gars, en groupe pour une petite photo souvenir.



La fête qui a suivi fut d'excellente tenue et très sympathique. Claude Serrière



L'équipe de l'ACCA de Serre Nerpol vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et une bonne et heureuse année 2013



L'Ecole Saint-Joseph a inauguré son annexe Notre Dame Marie, le 8 décembre dernier, en présence du Maire de Serre-Nerpol et de plus d'une centaine de personnes. La neige et le verglas en ont dissuadé bon nombre...

La visite des lieux a été suivie de la bénédiction officielle du bâtiment puis on s'est retrouvé au chaud autour d'un vin d'honneur au cours duquel les élèves ont remercié chacun, M. le Maire, les voisins, les amis, les bienfaiteurs, les ouvriers, de leur bienveillance, de leur travail, de leur soutien !

Si nous somm'là,
Nous tous les garçons,
C'est grâce à vous
Courageux maçons
Qu'aucun travail ne rebutait
Pas même les murs qui s'écroulaient !

Si nous somm'là,
Nous tous les garçons,
C'est grâce à vous
Vous tous nos voisins
Qui acceptâtes bien volontiers
Que notre école fût édifiée.

C'est pour cela
Que nous, les garçons
En compagnie
De nos professeurs
Et avec l'École St Joseph
Nous vous disons un grand merci !



Une belle journée, qui s'est terminée par la coutumière procession aux flambeaux et un petit – mais scintillant - feu d'artifice offert par un ancien élève, artificier lui-même.

HUIT DÉCEMBRE 2012

Hé ! Que se passe-t-il là-haut ?
Une fête est-elle préparée ?
Il ne fait pourtant pas bien chaud,
Tout est blanc et tout est glacé !
Du haut de son élégant piédestal,
Entre le houx, les lampes et les pétales,
C'est Notre Dame qui nous accueille.
Entrons, la construction vaut le coup doeil.
Maintenant a lieu la bénédiction.
Bon ! Ceci fait, voici la collation.
Revenons ce soir pour la procession
Et bouquet final, illumination !



SOU DES ECOLES

Chasselay Serre Nerpol

Le samedi 17 Novembre dernier, le Sou des écoles de Chasselay Serre Nerpol a organisé sa 1^{ère} vente de pizzas.



Cette matinée a été un vrai succès grâce à la participation de très nombreuses familles.



Nous tenions à remercier tous ceux qui ont permis la réussite de cette 1^{ère} édition :

- La mairie pour avoir mis à notre disposition son indispensable four à pain
- Les chasseurs qui nous ont prêté leur local
- Le prêt d'un pétrin par des parents d'élèves

Et enfin les parents qui ont mis la main à la pâte et ont passé de nombreuses commandes



Comme pour toutes les actions du Sou, les bénéfices serviront aux écoles pour financer des sorties scolaires, l'achat de matériel etc.

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 16 décembre 2013 pour le loto qui se tiendra à la salle des fêtes de Chasselay.

Très Bonne Année à tous

Des nouvelles de l'école

Un début d'année, haut en couleur... En voici quelques exemples...

- **Projet autour du tri des déchets :**

Deux intervenantes du SICTOM sont venues proposer des jeux, des constructions autour du tri... La classe de cycle 3 est même allée visiter le centre de tri de Penol pendant que les petits de maternelle assistaient à un spectacle avec un théâtre Kamishibai.



- **Décloisonnement :**

Les 2 classes ont travaillé en commun autour des sciences. Les enfants de la classe de cycle 3 et de grande section ont cherché à résoudre des problèmes sur le thème de l'air :

- ☐ Comment prouver qu'il y a de l'air dans un ballon ?
- ☐ Comment transporter de l'air d'un ballon vers une bouteille ?



L'ALBENC - BEAULIEU - CHANTELLE - CHASSELAY - COGNIN-LES-GORGES - CRAS - LA RIVIERE
MALLEVALL-EN-VERCORS - MONTAUD - MORETTE - NOTRE-DAME-DE-L'OSIER - POLIENAS - QUINCIEU
ROYON - SAINT-BERVAIS - SAINT-QUENTIN-SUR-ISÈRE - SERRE-NERPOL - VARADIEUX - VATILIEU - VINAY

Pour contacter l'équipe d'animation,
munissez-vous de votre dernier avis
d'imposition et composez-le

► N°Vert 0 800 111 237

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

→ par mail : sibilie.jhd38@orange.fr



→ Permanence le 1^{er} et 3^{ème} lundi
de chaque mois, de 14h à 16h
dans la salle pédagogique
du Grand Séchoir à Vinay

En fonction de l'éligibilité de votre dossier,
l'équipe d'Habitat & Développement
se déplace gratuitement pour :

- préciser avec vous votre projet de travaux ;
- réaliser le diagnostic thermique de votre logement ;
- monter vos dossiers de demande de subvention ;
- vous accompagner tout au long de votre projet.

Ne commencez pas vos travaux avant d'avoir
pris contact avec l'équipe d'animation.

Les travaux doivent être réalisés
par des professionnels du bâtiment.

OPÉRATION PROGRAMMÉE
D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**CHAMBARAN
VINAY VERCORS**

RÉNOVATION DE VOTRE LOGEMENT

→ Profitez de l'OPAH
Chambaran Vinay Vercors
2012-2017

→ améliorez, réhabilitez, créez
votre logement ou votre location
et bénéficiez de nouvelles aides

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, COMPOSEZ

► N°Vert 0 800 111 237

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

OPÉRATION PROGRAMMÉE
D'AMÉLIORATION
DE L'HABITAT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**CHAMBARAN
VINAY VERCORS**



VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE D'UN LOGEMENT ET VOUS SOUHAITEZ RÉALISER DES TRAVAUX ?

L'Opération Programmée d'Amélioration de
l'Habitat (OPAH) initiée par la Communauté
de communes Chambaran Vinay Vercors
peut vous permettre de bénéficier d'aides
financières et de conseils gratuits.

Les aides de ce programme d'amélioration
de l'habitat s'articulent autour de trois axes
majeurs :

- améliorer les conditions de logement ;
- favoriser les économies d'énergie ;
- permettre l'adaptation des logements
à la perte d'autonomie.

→ Pour toute question, n'hésitez pas à contacter
l'équipe d'animation au

► N°Vert 0 800 111 237

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



OPÉRATION PROGRAMMÉE
D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**CHAMBARAN
VINAY VERCORS**

→ Un objectif de près de 200 logements
à réhabiliter entre 2012 et 2017

→ Plus de 1,5 million d'euros
de subventions de l'Anah et de la 3CV
seront versés aux propriétaires
dans le cadre de cette opération

→ PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

Vous occupez le logement dont
vous êtes propriétaire et vous
souhaitez faire des travaux ?

Selon vos revenus, vous pouvez
bénéficier d'une subvention.

Les types de travaux concernés :

- Tous les travaux permettant une
diminution de la consommation
énergétique, une amélioration de la
sécurité ou de la salubrité de votre
logement.
- Les travaux permettant le maintien à
domicile des personnes âgées et/ou
handicapées.

Les travaux ne doivent pas être commencés et devront
être réalisés par des professionnels du bâtiment.

Habiter mieux est une aide financière
supplémentaire qui concerne les travaux
de rénovation thermique et d'isolation
permettant au moins 25% d'économie
d'énergie.

Après vérification de l'éligibilité de votre
dossier au programme Habiter mieux,
l'équipe opérationnelle se déplace chez
vous gratuitement pour vous aider à
monter votre projet.

Exemple pour un projet de rénovation
thermique de votre logement (changement
de chaudière, isolation, menuiserie, etc.)
d'un montant de 10 000 € HT :

3 000 ou 4 500 €*
aide aux travaux
de l'Anah → 1 600 €
aide
Habiter mieux → 500 €
aide CC
Chambaran
Vinay Vercors → 500 €
complément
Habiter mieux → 5 600 € ou 7 100 €
D'AIDES À DÉDUIRE
DE VOS 10 000 €
DE TRAVAUX

*selon vos revenus

→ PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

Vous êtes propriétaire de
logement(s) locatif(s) ?

Vous souhaitez réaliser des
travaux d'amélioration ?

Vous souhaitez transformer un
bâtiment en logement ?

Vous souhaitez bénéficier de
dispositifs de défiscalisation ?

Selon le loyer pratiqué après
travaux et la décence de votre
logement, vous pouvez bénéficier
d'aides financières de l'Anah et de
la 3CV.

Après évaluation de votre projet,
l'équipe d'animation se déplace
gratuitement dans le logement concerné.

Les travaux ne doivent pas être commencés et devront
être réalisés par des professionnels du bâtiment.



En direct de la communauté de communes :

Le Préfet de l'Isère a interrogé la communauté sur le Plan de Protection de l'Atmosphère de la région grenobloise. Globalement, celle-ci ne peut qu'être favorable à l'amélioration de la qualité de l'air, cependant il ressort que les **actions 6** du secteur industriel « limiter le développement des chaufferies collectives au bois dans les communes des territoires en PPA qui sont situées en zone sensible à la qualité de l'air... » Comment peut-on justifier la limitation du recours au bois énergie dans une dynamique de développement local rural en lien étroit avec son territoire de proximité et son économie locale ? Pourquoi ne pas proposer des incitations financières pour accompagner les collectivités qui souhaitent contrôler les chaufferies existantes et améliorer leurs émissions polluantes ?

Que les actions 9 et 10 : interdiction progressive des foyers ouverts sur le territoire du PPA et accélération de la performance du parc de chauffage au bois le moins performant, ces mesures nécessiteraient un financement à trouver auprès d'un ensemble d'acteurs (collectivités), les collectivités auront-elles les capacités financières pour accompagner ces mesures dans le contexte des finances publiques actuelles ? Les zones les plus rurales du territoire du PPA dont les habitants entretiennent et exploitent les forêts de proximité devront-elles sur la question du résidentiel être plus exigeantes que leurs voisines urbaines nettement plus consommatrices d'énergie ?

Pour l'action 9 le pouvoir de police du maire doit s'appliquer si la nuisance est avérée, il faudra donc que le Maire s'occupe de verbaliser les habitations qui émettraient trop de particules polluantes ?

L'action 11 : interdire l'installation de chauffage au bois non performant (différent de flamme verte 5) sur cette action aussi le financement serait à rechercher auprès des collectivités avec les mêmes incertitudes.

En résumé, le conseil communautaire s'étonne de l'absence de différenciations proposées entre les zones urbaines et rurales qui aboutit à un traitement uniforme sur un territoire très hétérogène dans lequel l'essentiel de la pollution est concentrée dans la « cuvette » grenobloise, après en avoir largement débattu, délibère à l'unanimité contre ce projet de PPA de Grenoble



16 – 25 ans (sortis du système scolaire)

La Mission Locale Pays du Sud-Grésivaudan peut vous aider dans vos recherches :

- d'emploi
- de formation
- de projet professionnel
- de vie quotidienne (transport, logement, santé, culture, sport, loisirs, ...)

Les lieux de permanences sur rendez-vous : Saint-Marcellin, Vinay, Saint-Romans et Pont en Royans. Pour vous inscrire, prenez rendez-vous soit par téléphone au 04 76 38 83 42, soit directement au 1^{er} étage de la Maison de l'Economie à St-Marcellin.

